Quiconque dit : "Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d’être adorée, Le Vivant, Celui qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui ! " Tous ses péchés lui seront pardonnés, même s’il a tourné le dos à l’ennemi sur le champ de bataille.

Zayd (qu'Allah l'agrée), l’esclave affranchi du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque dit : "Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d’être adorée, Le Vivant, Celui qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui ! " Tous ses péchés lui seront pardonnés, même s’il a tourné le dos à l’ennemi sur le champ de bataille. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud]

Quiconque dit : « Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d’être adorée, Le Vivant, Celui qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui ! » Tous ses péchés lui seront pardonnés, même s'il a fuit le combat contre les mécréants. Et il est connu que ce péché fait partie des sept péchés destructeurs, qui conduisent l’individu à sa perte, cités dans le hadith : « Eloignez-vous des sept péchés destructeurs ! ... », et parmi eux, il y a le fait de fuir le champ de bataille. Ce hadith signifie aussi que la personne doit se repentir [et cesser] tous ses péchés, y compris celui de la fuite. En effet, demander pardon pour un péché que l’on continue de commettre n’est d’aucune utilité. Ce qui est utile, c’est de se repentir de ce péché.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10576